



Informations à propos de la résolution 4

Rappel du contexte

- Le 30 avril 2016, le Comité Directeur a validé un projet d'investissement pour un montant de 3 600 000 € sur 5 ans (2016-2020)
- Au 31 décembre 2017, le montant des investissements réalisés est de 2 520 000 €

Point de situation du projet d'investissement

Les investissements à réaliser :

- Travaux du 1^{er} étage : 300 000 €
- Plan numérique pour un montant estimé à 1 000 000 €
 - Refonte de FFGymCompet
 - Paiement en ligne
 - Projet « Affichage »

Rappel sur les enjeux autour de ces investissements ?

- **Sur la rénovation du 1^{er} étage** : valorisation du patrimoine, bien-être des salariés, respect des normes de sécurité et d'hygiène
- **Sur le plan numérique** : assurer la continuité du « scoring » de nos compétitions, gain de productivité pour la FFG et ses structures déconcentrées, plus grande lisibilité de nos compétitions, nouveaux services en direction des COL

Comment financer ces investissements ?

Sur les fonds propres de la FFG ?

- 70% du projet d'investissement initial a été financé sur les fonds propres
- Les fonds propres permettent de mobiliser des réserves et financer notre besoin de fond de roulement
- Mais ne permettent plus de financer nos investissements à la hauteur de nos estimations
- Les risques : tensions sur la trésorerie, difficultés de fonctionnement, coûts financiers

Comment financer ces investissements ?

Par l'emprunt ?

- Le coût financier sera faible
- La capacité d'autofinancement de la FFG est à la hauteur du remboursement en capital de l'emprunt
- Il est plus économique pour la FFG de faire un emprunt plutôt que de financer ses investissements avec ses VMP
- Il est logique de financer des investissements par des ressources à long terme

Les caractéristiques de l'emprunt ?

- Montant de l'emprunt : montant maximum de 1 000 000 €
- Taux d'emprunt : 1,1 % maximum
- Durée de l'emprunt : sur 5 ans, ce qui correspond à la durée d'amortissement pour ce type d'immobilisation (Logiciels)
- De déléguer au Comité Directeur la décision finale du montant et des conditions



2018

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
Gym

ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT